

Bulletin ARS du Dimanche 3 mai 2020 à 18h

7023

TESTS POSITIFS
EN OCCITANIE

- 607 hospitalisations en cours, dont 132 en réanimation
- 2211 retours à domicile
- 412 décès à l'hôpital

Source SIVIC

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > [consulter le bulletin Occitanie](#)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	7	1	29	2
Aude (11)	44	3	172	52
Aveyron (12)	26	2	116	22
Gard (30)	129	26	186	61
Haute-Garonne (31)	122	37	484	52
Gers (32)	28	4	52	17
Hérault (34)	107	29	563	107
Lot (46)	15	1	120	19
Lozère (48)	2	0	18	1
Hautes-Pyrénées (65)	64	5	96	22
Pyrénées-Orientales (66)	14	8	262	33
Tarn (81)	37	10	80	20
Tarn-et-Garonne (82)	12	6	33	4
OCCITANIE	607	132	2 211	412

Bilan des prélèvements dans le Tarn et Garonne depuis le début de l'épidémie

Sur 2312 tests :

- 138 sont positifs
- 2169 sont négatifs
- 5 sont en attente

Les numéros utiles

CUMP 82 : 07 77 39 52 77 / 07 77 39 53 16

Géronto 82 : 05 63 66 49 10

Plateforme CovidPA82 : 05 63 92 84 44

Les informations du jour à retenir

Les personnes handicapées

Handicap : des conditions plus souples de recours à l'accompagnement personnalisé hors du domicile pour les enfants et adultes en situation de handicap :

Cet assouplissement vise à répondre aux besoins spécifiques de certaines personnes en situation de handicap et à soutenir leurs proches aidants qui peuvent être particulièrement exposés à des risques d'épuisement. Cette modalité d'accompagnement est également étendue aux espaces intérieurs des établissements ou services médico-sociaux.

L'objectif général de ces recommandations est d'éviter les pertes d'acquis ou de repères pour les personnes en situation de handicap et de proposer des solutions de répit pour les proches aidants, dans la perspective d'une réouverture progressive des externats médico-sociaux et des établissements scolaires à compter du 11 mai.

Equilibre financier et reprise progressive d'activité des ESAT :

La fiche ESAT reprend les mesures prévues dans l'ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Ces mesures ont pour objectif de soutenir l'équilibre financier des ESAT confrontés à des réductions ou fermetures d'activités pendant la période de crise sanitaire.

Ce soutien passe notamment par le maintien de leur dotation de fonctionnement versée par l'assurance maladie, et le remboursement par l'Etat de la part de rémunération directe versées aux travailleurs en situation de handicap. Elle vise également à protéger les travailleurs en situation de handicap accompagnés par les ESAT en garantissant leurs revenus au travers du maintien de la rémunération directe lorsqu'ils sont maintenus au domicile.

Enfin, elle présente les conditions qui devront être respectées dans le cadre d'une reprise progressive d'activité dans les ESAT.

Pour en savoir plus ; <https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-05/fiche-ESAT-Covid-19.pdf>

Surveillance des manifestations du COVID chez l'enfant évoquant la maladie de Kawazaki

Suite à des signalements par des services de réanimation pédiatrique de cas de syndromes inflammatoires vasculaires observés sur des enfants COVID +, les sociétés savantes mettent en place avec Santé publique France une surveillance de ces manifestations.

Mars 45 : https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-05/MARS_45.pdf